



DATE DE PUBLICATION : 2 janvier 2019

Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure,

Vu l'article R 142-20 du code monétaire et financier,

Vu la délégation de signature donnée par M. François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur, à Mme Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2019,

DECIDE :

Délégation permanente est donnée à M. Olivier GARNIER, directeur général des Statistiques, des Etudes et de l'International, à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Statistiques, des Etudes et de l'International, à l'exception des nominations aux emplois de directeur général délégué, d'adjoint au directeur général des Statistiques, des Etudes et de l'International et de directeur de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GARNIER, M. Alain DUCHATEAU, directeur général délégué de la direction générale des Statistiques, des Etudes et de l'International, reçoit délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Statistiques, des Etudes et de l'International constituant le pôle Statistiques et le pôle Balance des Paiements à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GARNIER, M. Bruno CABRILLAC et M. Gilbert CETTE, adjoints au directeur général des Statistiques, des Etudes et de l'International, reçoivent délégation à l'effet de signer tous actes ou décisions à caractère individuel, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque, relatifs à l'exercice des activités de la direction générale des Statistiques, des Etudes et de l'International ne relevant pas du pôle Statistiques ni du pôle Balance des Paiements, à l'exception des nominations aux emplois de directeur de service et de chef de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Olivier GARNIER, M. Alain DUCHATEAU, M. Bruno CABRILLAC et M. Gilbert CETTE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la direction générale des Statistiques, des Etudes et de l'International.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Sylvie GOULARD